

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à dix-neuf heures, le comité syndical du SMICTOM, légalement convoqué en séance publique en date du onze décembre 2024, s'est réuni à la salle Roland Dagnaud à Moret-sur-Loing, commune de Moret-Loing-et-Orvanne, sous la présidence de Monsieur Pascal GOUHOURY, Président du SMICTOM.

**Délibérations examinées et approuvées par le Comité syndical
du SMICTOM le 17/12/2024**

Délibération n°2024-042

Installation d'un délégué suppléant pour la Communauté de communes Moret Seine et Loing (commune de Saint-Mammès), d'un délégué titulaire et de deux délégués suppléants pour la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau (commune d'Achères-la-Forêt et Samoreau)

Délibération n°2024-043

Approbation du procès-verbal du comité du 2 octobre 2024

Délibération n°2024-044

Admission en non-valeur des créances irrécouvrables et éteintes

Délibération n°2024-045

Ouverture des crédits d'investissement par anticipation au budget primitif 2025

Délibération n°2024-046

Montant de la Redevance Spéciale au titre de l'année 2025

Délibération n°2024-047

Tarifification des biodéchets pour 2025

Délibération n°2024-048

Adhésion à la convention de participation en Prévoyance souscrite par le Centre départemental de Gestion de Seine-et-Marne

Délibération n°2024-049

Approbation du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés

Date d'affichage et de mise en ligne sur le site www.smictom-fontainebleau.fr : **20/12/2024**